

SUANOVIL® 20

ad us. vet.
Antibiotique, solution injectable pour bovins

COMPOSITION

Suanovil® 20 contient :
Spiramycinum..... 600'000 U.I.
N-Methylacetamidum.
Conserv.: Alcohol benzylicus 0,04 ml
Aqua ad iniectabilia qs. pro..... 1 ml

PROPRIÉTÉS/EFFETS

Suanovil® 20 contient de la spiramycine, un antibiotique à action rapide et durable de la famille des macrolides. La spiramycine a un effet bactériostatique. Elle se concentre au niveau de certains tissus (poumons, mamelles), où elle peut atteindre des concentrations bactéricides. Elle a une très faible toxicité. La voie parentérale permet, grâce à une distribution rapide, d'obtenir des concentrations tissulaires élevées.

La spiramycine est éliminée principalement dans la salive et dans la bile, d'où son activité au niveau de l'intestin. Elle passe également en concentration élevée dans le lait, d'où son action directe sur les germes pathogènes de la mamelle.

La spiramycine agit sur de nombreux germes à Gram positif (streptocoques, staphylocoques, clostridies), quelques germes à Gram négatif, sur *Treponema hyodysenteriae* ainsi que sur les mycoplasmes.

INDICATIONS

Traitement des infections respiratoires causées par *Pasteurella multocida* et *Mannheimia haemolytica*.

Traitement de la mammite clinique aiguë chez les vaches laitières causée par des souches de *Staphylococcus aureus* sensibles à la spiramycine.

POSOLOGIE/MODE D'EMPLOI

Voie intramusculaire.

Le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible afin d'éviter tout dosage incorrect.

Mammite : 30 000 UI de spiramycine par kg de poids corporel (c'est-à-dire 5 ml de produit pour 100 kg de poids corporel) deux fois à 24 heures d'intervalle.

Infections respiratoires : 100 000 UI de spiramycine par kg de poids corporel (c'est-à-dire 5 ml de produit par 30 kg de poids corporel) deux fois à 48 heures d'intervalle.

Ne pas administrer plus de 20 ml par site d'injection. Si cela implique de diviser la dose en deux injections, les injections doivent être administrées sur les côtés opposés du cou. Si plus de deux injections sont nécessaires, une distance d'au moins 15 cm doit être respectée entre les injections administrées sur le même côté du cou.

Pour la seconde dose (après 24 heures ou 48 heures), la même pratique doit être suivie, en s'assurant qu'une distance d'au moins 15 cm est respectée entre toutes les injections administrées dans le cadre du traitement. Cette procédure est nécessaire pour que les sites d'injection soient séparés les uns des autres.

Le non-respect de ces instructions peut entraîner des taux de résidus supérieurs à la limite maximale de résidus de 200 µg/kg établie pour les muscles.

LIMITATIONS D'EMPLOI

L'utilisation de ce produit doit être basée sur des tests de sensibilité des bactéries provenant de l'animal. Si cela n'est pas possible, le traitement devra être basé sur les informations épidémiologiques locales au niveau de la ferme et de la région concernant la sensibilité de la bactérie ciblée. Une utilisation du produit non conforme aux instructions données dans les informations sur le produit peut augmenter la prévalence des bactéries résistantes à la spiramycine. L'utilisation du produit doit prendre en compte les politiques d'utilisation des antimicrobiens.

La mammite causée par *S. aureus* doit être traitée avec le produit lorsque les signes cliniques sont visibles.

Seuls les cas aigus de mammite causée par *S. aureus* présentant des signes cliniques observés pendant moins de 24 heures doivent être traités avec le produit.

N'utilisez que des seringues bien sèches pour l'injection (stérilisation à la chaleur sèche).

EFFETS INDESIRABLES

Une tuméfaction due à l'irritation locale peut apparaître passagèrement au site d'injection.

DELAIS D'ATTENTE

Mammite :

Viande et abats : 62 jours.

Lait : 13,5 jours.

Infections respiratoires :

Viande et abats : 62 jours.

Lait: dans le cas d'un traitement à la dose requise pour les maladies respiratoires, le produit n'est pas autorisé pour une utilisation chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.

REMARQUES PARTICULIERES

Conservation à température ambiante (15 - 25 °C).

Médicament à garder hors de portée des enfants.

Délais d'utilisation après le premier prélèvement : 15 jours.

Le médicament ne peut être utilisé au-delà de la date imprimée sur le récipient avec la mention «Exp.».

PRESENTATIONS

Uniquement destiné à la distribution à l'étranger.

Swissmedic 35'852 (A)
ATC vet Code : QJ01FA02

Titulaire de l'autorisation:
BIOKEMA SA – Crissier – Lausanne

Mise à jour de l'information : Juillet 2015